



CONDITIONS GENERALES DE VENTE, COMMANDE ET FACTURATION
(BCE 0416.723.183)

Pour la clientèle Française

Conditions générales de vente, commande et facturation

1. La présente vaut bon de commande, facture et bon de livraison.
2. La marchandise voyage aux risques et périls du client. Tout retard de livraison ne fera l'objet d'aucune réclamation, ni indemnisation.
3. La livraison sera effectuée au siège social du client qui en sera gardien. La société ALLFLOR ne peut être tenue pour responsable en cas de disparition des marchandises livrées par suite de vol, incendie, inondation, fait de guerre ou d'émeute et en général pour toute cause indépendante de sa volonté.
4. Toute réclamation concernant la marchandise à savoir : non conforme à la commande, prix, doit être faite dans les 24 heures, par mail à litiges@allflor.be avec accusé de réception. Aucune demande ne sera prise en considération passé le délai.
5. Toute annulation de commande doit être formulée le jour même par écrit et fera l'objet d'une facturation correspondant à une indemnisation de 40% du montant de la facture
6. Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit et sans mise en demeure intérêt au taux d'intérêt légal belge majoré de 2 %, avec un taux d'intérêt de 12 % au minimum.
7. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, nous nous réservons le droit d'augmenter son montant de 15 % avec un minimum de 50 EUR à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible.
8. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures, même non échues.
9. S'il nous apparaît que le crédit de l'acheteur se détériore, notamment s'il y a des mesures d'exécution judiciaire prises contre l'acheteur et/ou en cas d'événements qui mettent en question la bonne exécution des engagements pris ou les rendent impossible, nous nous réservons le droit, même si les marchandises ont déjà été totalement ou partiellement expédiées, de suspendre totalement ou partiellement la commande et d'exiger les garanties nécessaires. En cas de refus de l'acheteur, nous nous réservons le droit d'annuler entièrement ou partiellement la commande. Tout ceci sans préjudice de nos droits à tous dommages et intérêts.

10. Clause de réserve de propriété / consignes

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

En cas de revente le vendeur conserve également la possibilité de revendiquer le prix des biens détenus par le sous-acquéreur. La réserve de propriété est reportée sur le prix de revente.

Dès la livraison, les risques de toute nature y compris de cas fortuit et de force majeure, et la garde, sont transférés à l'acheteur.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.

11. Pour tous litiges, seul les tribunaux de Courtrai seront compétents.

Tous les frais de procédure restent à la charge du client qui s'y oblige.